

CROUS NORMANDIE

135 boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

76 MONT SAINT AIGNAN - Restructuration du bâtiment Jehan Ango résidence du Panorama

Date d'émission 16/02/2026
N° d'affaire : 241210590000035
Référence chrono : CT/10590/0226/0190
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

David PASQUIER
Tél. +33 6 25 57 35 06
Email : david.pasquier@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION ROUEN
Pôle Construction&Immobilier Normandie
97 Rue Francois Jacob - Bât. D
76230 ISNEAUVILLE
+33 2 32 19 61 00

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	9
5.1. Analyse de Risque	9
5.2. Evaluation de conformité	9
6. ANALYSE DE RISQUE	12
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	12
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	13
6.3. Mission F relative au fonctionnement des installations	15
7. EVALUATION DE CONFORMITE	16
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes	17
7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	20
7.3. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie	22
7.4. Mission PHhab relative à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation	23

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°241210590000035, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).
- Mission F relative au fonctionnement des installations (F).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission SH relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation (SH).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission ENV relative à l'environnement (ENV).
- Mission PHhab relative à l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation (PHHab).
- Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (TH).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de

L'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité**.

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
David PASQUIER Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : David Pasquier

Ce rapport a été transmis à :

- Alexis Gallais / alexis.gallais@crous-normandie.fr
- Cyriaque Cadran / cyriaque.cadran@crous-normandie.fr
- Mélanie Grandchamp / m-grandchamp@archetude.fr
- Vivian Druard / v.druard@betom.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Alexis Gallais CROUS NORMANDIE 135 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN Cyriaque Cadran CROUS NORMANDIE 135 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN
Architecte - Maître d'œuvre
Mélanie Grandchamp ARCHETUDE 70 , Rue de la Madeleine 60000 BEAUVAIS
Bureau d'études
BET Vivian Druard BETOM INGENIERIE 42 rue Richelieu 76600 LE HAVRE BET structure Guillaume Toutain CIMEO NORMANDIE 2 impasse des Renards 76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Réhabilitation complète d'un immeuble à R+4-1.
PERMIS DE CONSTRUIRE
N° du Permis de Construire : non communiqué

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
CIM-0191 - CROUS - MONT SAINT AIGNAN - Réhabilitation du bâtiment JEHAN ANGO.pdf	15/12/2025
CIM-0243 - CROUS - MONT SAINT AIGNAN - Etude structurelle d'un voile existant.pdf	15/12/2025
25CIM76133 - CROUS - Mont Saint Aignan - Etude structurel d'un voile béton - Résidence Jehan ANGO.pdf	15/12/2025
CIM-0191 Plans investigations CROUS - Bâtiment JEHAN ANGO.pdf	15/12/2025
1447625163 CIMEO NORMANDIE - Crous Mont Sainte Aignant.pdf	15/12/2025
MSA01-DCE-bâtiment JEHAN ANGO-Plan RDC projeté.pdf	22/01/2026
Carnet de pièces graphiques.pdf	07/01/2026
PRO_RES PANORAMA_CVP-Etage courant.pdf	07/01/2026
20251219-PRO-STR-RES PANORAMA-FOND.pdf	07/01/2026
PLANS ZONES SSI CROUS-RDC.pdf	07/01/2026
PLANS ZONES SSI CROUS-Sous-sol.pdf	07/01/2026
20251219-PRO-STR-RES PANORAMA-COUPES.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Lot_n°04_IND_ini.pdf	07/01/2026
PRO_RES PANORAMA_ELE004_Toiture.pdf	07/01/2026
PRO_RES PANORAMA_CVP-Toiture.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Lot_n°15_IND_ini.pdf	07/01/2026
Synoptique CFO.pdf	07/01/2026
PLANS ZONES SSI CROUS-R+2.pdf	07/01/2026
PRO_RES PANORAMA_ELE003_Etage courant.pdf	07/01/2026
MSA01- PRO-Notice Accessibilité .pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Macro-lot_n°03_IND_ini.pdf	07/01/2026
20251219-PRO-STR-RES PANORAMA-SS1.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Lot_n°07_IND_ini.pdf	07/01/2026
PLANS ZONES SSI CROUS-R+3.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Lot_n°14_IND_ini.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Macro-lot_n°01_IND_ini.pdf	07/01/2026
Bilan de puissance.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Lot_n°13_IND_ini.pdf	07/01/2026
Synoptique CFA.pdf	07/01/2026
PLANS ZONES SSI CROUS-R+1.pdf	07/01/2026
PRO_RES PANORAMA_ELE001_Sous-sol.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Lot_n°10_IND_ini.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Macro-lot_n°04_IND_ini.pdf	07/01/2026
PLANS ZONES SSI CROUS-R+4.pdf	07/01/2026
PRO_RES PANORAMA_ELE002_RDC.pdf	07/01/2026
20251219-PRO-STR-RES PANORAMA-RDC.pdf	07/01/2026
20251219-PRO-STR-RES PANORAMA-ETAGE COURANT.pdf	07/01/2026
PRO_Residence Panorama-VRD-001.pdf	07/01/2026
PRO_MONT SAINT AIGNAN_CROUS_Notice Thermique.pdf	07/01/2026
PRO_RES PANORAMA_CVP-Sous-sol.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Macro-lot_n°02_IND_ini.pdf	07/01/2026
CCF SSI CROUS PANORAMA.pdf	07/01/2026

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
PRO_RES PANORAMA_CVP-RDC.pdf	07/01/2026
251222_PRO_MONT_ST_AIGNAN_CROUS_ANGO_PANORAMA_Lot_n°00.pdf	07/01/2026
NDC Planchers + Feu.pdf	12/02/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS <i>Une étude et des diagnostics structurels ont été réalisés concernant:</i> - les poutres existantes; - la résistance des planchers.	S	Des investigations sur site restent nécessaires afin de vérifier: - les hypothèses prises en compte dans le dimensionnement des planchers; - l'aptitude et la résistance des supports existants en façade et en toiture à recevoir les fixations mécaniques des ouvrages prévus.	1
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON <i>Etanchéité elastomère isolée autoprotégée, sur support mis à nu.</i> <i>Vérification et adaptation des évacuations d'eau pluviale.</i>	S	> Le support devra être apte à recevoir un revêtement collé. Si ce n'est pas le cas, une alternative par revêtement fixé mécaniquement ou par revêtement lesté devra être envisagée. > Les supports de relevés devront être indépendants des acrotères prévus dans la continuité du système de façade.	4
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS <i>Sol PVC sur planchers existants pour les logements.</i> <i>Sol textile U3 P3 sur planchers existants pour les circulations communes en étage.</i>	D	Un classement U3S est nécessaire pour les sols des circulations communes.	9
DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS			

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION BÂTIMENT D'HABITATION (A. 31/01/1986) CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS DISPOSITIONS DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3e FAMILLE B ENVELOPPE Façades définition <i>Le procédé de façade prévu bénéficie d'une appréciation de laboratoire.</i> DESENFUMAGE DISPOSITIONS DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3e FAMILLE B DEGAGEMENTS: CONCEPTION DES CIRCULATIONS PROTEGEES <i>Désenfumage naturel des circulations.</i>	S	Les dispositions prévues devront être conformes à l'appréciation de laboratoire du procédé de façade. A ce titre, la possibilité d'un bardage en panneaux composites de réaction au feu M1 est notamment à vérifier.	27
		Les dispositions liées au désenfumage dans la circulation commune au rez-de-chaussée sont incohérentes suivant les pièces, et restent à vérifier, en fonction notamment de l'implantation des portes de recoupement.	61
	S	Le système de contrôle d'accès existant est prévu conservé. Ceci ne pourra être le cas que s'il respecte les exigences de l'arrêté du 14/03/2014.	16
	S	Les escaliers existant ne respectent pas les exigences réglementaires des bâtiments neufs. Une dérogation est prévue sollicitée sur ce point, qui reste à obtenir.	18
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES HABITATION COLLECTIVE EXISTANT > 80% Article 4. Accès aux bâtiments Article 6. Circulations intérieures verticales des parties communes Escaliers Article 11. Logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière <i>5% des logements sont prévus entièrement adaptés à la livraison, soit 7 logements adaptés sur 130.</i>	S	Un espace de retournement est nécessaire dans l'ensemble des logements. Ceci n'est pas le cas des "chambres confort". Une dérogation est	21

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Portes palières de 93 cm pour les logements adaptés; 83 cm pour les logements non adaptés. Portes de distribution de 83 cm pour les logements adaptés, 73 cm pour les logements non adaptés. DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS RT GLOBALE Examen de la note de calcul, des justificatifs des données d'entrée. Contrôles visuels. Caractéristiques systèmes de ventilation remplacés ou installés vis-à-vis de l'impact sur les indicateur Cep et Cep,nr et les exigences de moyen. VMC simple flux hygroréglable de type B. Réseaux de classe d'étanchéité A. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION ACOUSTIQUE	D S	prévue sollicitée sur ce point, qui reste à obtenir. Les portes palières des logements non adaptés doivent avoir une largeur de passage de 83 cm, et leurs portes intérieures une largeur de passage de 77 cm. Des essais devront être prévus afin de vérifier la classe d'étanchéité retenue pour les réseaux de ventilation.	69 44

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS <i>Une étude et des diagnostics structurels ont été réalisés concernant:</i> - les poutres existantes; - la résistance des planchers.	S	Des investigations sur site restent nécessaires afin de vérifier: - les hypothèses prises en compte dans le dimensionnement des planchers; - l'aptitude et la résistance des supports existants en façade et en toiture à recevoir les fixations mécaniques des ouvrages prévus.	1
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS <i>Renforts structurels prévus pour les ouvertures à créer.</i> <i>Les charges prévues sur la structure sont similaires aux charges existantes.</i> <i>Révision des parements béton extérieurs apparents prévue.</i>	F		

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES	F		
FONDATIONS SUPERFICIELLES	F	Fondations pour la gaine d'ascenseur.	
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT			
Dimensionnement global	F		
Poteaux <i>Poteaux en béton armée pour les poutres créées.</i>	F		
Voiles <i>Création ou rebouchement d'ouvertures. Voiles béton pour la gaine d'ascenseur.</i>	F		
Planchers dalles pleines <i>Création ou rebouchement d'ouvertures.</i>	F		
Poutres et nervures <i>Poutres et linteaux en béton armé suivant nécessité.</i>	F		
STRUCTURE MÉTALLIQUE <i>Charpente métallique pour le sas d'entrée. Renforts métalliques de poutres béton existantes.</i>	F		
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON <i>Étanchéité élastomère isolée autoprotégée, sur support mis à nu. Vérification et adaptation des évacuations d'eau pluviale.</i>	S	> Le support devra être apte à recevoir un revêtement collé. Si ce n'est pas le cas, une alternative par revêtement fixé mécaniquement ou par revêtement lesté devra être envisagée. > Les supports de relevés devront être indépendants des acrotères prévus dans la continuité du système de façade.	4
PAROIS EXTÉRIEURES TRADITIONNELLES <i>Système de façade Façade F4 de Isover bénéficiant d'un avis technique du CSTB, comportant une ossature métallique primaire, un bardage ventilé extérieur, un doublage sur ossature intérieur.</i>	F		
BARDAGES <i>Bardage métallique sur ossature métallique bénéficiant d'un avis technique du CSTB. Bardage en panneaux composites sur ossature métallique. Bardage en plaques de pierre sur ossature métallique au rez-de-chaussée, classement au choc Q4.</i>	F	Rappel de l'observation précédente : Les procédés de bardage mis en oeuvre devront bénéficier d'un avis technique du CSTB et être compatibles avec le procédé de Façade F4 prévu.	
MENUISERIES EXTÉRIEURES	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Menuiseries extérieures en profilés aluminium à rupture de pont thermique bénéficiant d'un label Acotherm. Classement A*2 A*4 V*A2. Coffres de volet roulant PVC.			
CLOISONS Cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique.	F		
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS Carrelage collé sur planchers existants pour les parties communes au rez-de-chaussée et en étage, et les salles d'eau adaptées.	F		
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS Sol PVC sur planchers existants pour les logements. Sol textile U3 P3 sur planchers existants pour les circulations communes en étage.	D	Un classement U3S est nécessaire pour les sols des circulations communes.	9
ÉTANCHÉITÉ DES PLANCHERS INTERMÉDIAIRES Système d'étanchéité liquide sous carrelage pour les douches des logements adaptés.	F	Le procédé d'étanchéité des douches devra bénéficier d'un avis technique du CSTB ou d'un référentiel équivalent.	
GARDE-CORPS - SERRURERIE	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.3. Mission F relative au fonctionnement des installations

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PLOMBERIE			
Distribution d'eau froide, production et distribution d'eau chaude, évacuations			
Textes de référence	F		
Spécifications techniques des installations	F		
GENIE CLIMATIQUE			
TEXTES REGLEMENTAIRES OU DE REFERENCE	F		
HYPOTHESES DE CALCUL	F		
INSTALLATIONS ELECTRIQUES			
Prescriptions concernant la référence aux textes réglementaires et normatifs aux règles de l'Art, DTU et Avis Techniques du CSTB	F		
Définition des exigences contractuelles	F		
APPAREILS ELEVATEURS			
ASCENSEURS			
Liste des textes de référence	F		
Indications concernant des performances exigentiellles des installations	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Dispositions par rapport aux prescriptions générales concernant la famille d'immeuble abritant les logements-foyers			
Adéquation par rapport aux prescriptions générales des immeubles de 3e Famille B: voir détail selon chapitre correspondant ci-avant	F		
Isolement du hall dans lequel aboutit l'escalier, par rapport aux services collectifs	F		
<i>Cloison coupe-feu 1 heure, châssis vitrés EI30.</i>			
DESENFUMAGE			
DISPOSITIONS DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES DE LA 3e FAMILLE B			
DEGAGEMENTS: CONCEPTION DES CIRCULATIONS PROTEGEES	S	Les dispositions liées au désenfumage dans la circulation commune au rez-de-chaussée sont incohérentes suivant les pièces, et restent à vérifier, en fonction notamment de l'implantation des portes de recoupement.	61
<i>Désenfumage naturel des circulations.</i>			
DESENFUMAGE DES ESCALIERS MIS A L'ABRI DES FUMÉES	F		
CHAUFFAGE, VENTILATION...	F		
<i>Sous-station existante.</i>			
<i>VMC neuve.</i>			
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS DE SECOURS DANS LES LOGEMENTS-FOYERS	F		
<i>Un SSI de catégorie A est prévu.</i>			
HABITATION - BÂTIMENTS EXISTANTS			
Protection contre l'incendie			
Reprise générale d'un bâtiment			
Application de l'arrêté du 31 janvier 1986	F		
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS			
ISOLEMENT DES TIERS	F		
DEGAGEMENTS	F		
<i>2 dégagements de 3 unités de passage pour le tiers-lieu.</i>			
<i>1 dégagement de 2 unités de passage pour la salle d'études.</i>			
INSTRUCTION TECHNIQUE N° 249	F		
RELATIVE AUX FACADES			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>Le procédé de façade prévu bénéficie d'une appréciation de laboratoire.</i> CHAUFFERIE (A. 23/06/1978) Sous-station de Pu >70 kw Aménagement de la sous-station dans le cas de Pu inférieure ou égale à 5000kw Accès Ventilation du local sous-station Coupure électrique	F F F F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
HABITATION COLLECTIVE EXISTANT > 80%			
Article 1. Généralités <i>Les logements sont destinés à l'occupation temporaire, avec une gestion et un entretien assurés par le CROUS.</i> <i>De plus, le montant des travaux prévus dépasse 80% de la valeur du bâtiment.</i> <i>Le bâtiment est donc soumis aux exigences de l'arrêté du 14 mars 2014.</i>	PM		
Article 4. Accès aux bâtiments	S	Le système de contrôle d'accès existant est prévu conservé. Ceci ne pourra être le cas que s'il respecte les exigences de l'arrêté du 14/03/2014.	16
Article 5. Circulations intérieures horizontales des parties communes	F		
Article 6. Circulations intérieures verticales des parties communes Escaliers	S	Les escaliers existant ne respectent pas les exigences réglementaires des bâtiments neufs. Une dérogation est prévue sollicitée sur ce point, qui reste à obtenir.	18
Ascenseurs <i>Ascenseur neuf.</i>	F		
Article 7. Revêtements des sols, murs et plafonds des parties communes <i>Plafond acoustique dans les circulations et locaux communs.</i>	F		
Article 10. Eclairage des parties communes	F		
Article 11. Logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière <i>5% des logements sont prévus entièrement adaptés à la livraison, soit 7 logements adaptés sur 130.</i>	F		
	S	Un espace de retournement est nécessaire dans l'ensemble des logements. Ceci n'est pas le cas des "chambres confort". Une dérogation est prévue sollicitée sur ce point, qui reste à obtenir.	21
<i>Portes palières de 93 cm pour les logements adaptés; 83 cm pour les logements non adaptés.</i> <i>Portes de distribution de 83 cm pour les logements adaptés, 73 cm pour les logements</i>	D	Les portes palières des logements non adaptés doivent avoir une largeur de passage de 83 cm, et leurs portes	69

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<i>non adaptés.</i>		intérieures une largeur de passage de 77 cm.	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

7.3. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RT GLOBALE			
Cas d'application de la RT globale	F		
Examen de la note de calcul, des justificatifs des données d'entrée.			
Contrôles visuels.			
Organisation du calcul	F		
Caractéristiques thermiques du bâti vis-à-vis de l'impact sur les indicateurs Cep, Tic et les exigences de moyen.			
Caractéristiques thermiques des parois opaques donnant sur l'extérieur, enterrées, ou sur des locaux non chauffés, isolées.	F		
<i>Plancher bas: flocage avec $R=4.00 \text{ m}^2.K/W$.</i>			
<i>Parois extérieures au rez-de-chaussée: doublage avec $R=4.00 \text{ m}^2.K/W$.</i>			
<i>Parois extérieures en étage: bardage isolé avec $R=6.85 \text{ m}^2.K/W$.</i>			
<i>Toiture: isolant sous étanchéité avec $R=6.35 \text{ m}^2.K/W$.</i>			
Caractéristiques thermiques des baies remplacées ou installées (nature des menuiseries, nature et épaisseur de vitrage, part d'ouvrant, facteur solaire des baies) et des protections ou fermetures (y compris position et isolation des coffres de volets roulants)	F		
<i>Menuiseries avec $U_w=1.4 \text{ W/m}^2.K$.</i>			
<i>Volets roulants avec $U_c=1.00 \text{ W/m}^2.K$ pour les logements.</i>			
<i>Portes extérieures avec $U_d=2.00 \text{ W/m}^2.K$.</i>			
Perméabilité à l'air de l'enveloppe extérieure du bâtiment	F		
<i>$1.7 \text{ m}^3/h.m^2$</i>			
Caractéristiques systèmes de ventilation remplacés ou installés vis-à-vis de l'impact sur les indicateurs Cep et Cep,nr et les exigences de moyen.	S	Des essais devront être prévus afin de vérifier la classe d'étanchéité retenue pour les réseaux de ventilation.	44
<i>VMC simple flux hygro-réglable de type B.</i>			
<i>Réseaux de classe d'étanchéité A.</i>			
Caractéristiques des équipements de chauffage installés ou remplacés vis-à-vis de l'impact sur les indicateurs Cep et les exigences de moyen	F		
<i>Eau chaude avec échangeur sur réseau de chauffage urbain.</i>			
	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Caractéristiques des systèmes de production d'eau chaude sanitaire (ECS) installés ou remplacés <i>Eau chaude avec échangeur sur réseau de chauffage urbain.</i> <i>Variante: production d'ECS par panneaux solaires.</i>			
Eclairage des bâtiments	F		
Installations de refroidissement	SO		
Examen des résultats de la note de calcul RT globale	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.4. Mission PHhab relative à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BÂTIMENTS D'HABITATION	PM	En l'absence de réglementation acoustique applicable, les hypothèses acoustiques à prendre en compte sont à définir par le maître d'ouvrage. Aucune exigence n'a a priori été formulée pour ce dossier.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet